



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Le Ministre

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la question parlementaire n° 8176 du 21 juillet 2023 des honorables députés Marc Hansen et Djuna Bernard relative à l'Institut Confucius auprès de l'Université du Luxembourg

En réponse à la question parlementaire des honorables députés Marc Hansen et Djuna Bernard concernant l'Institut Confucius auprès de l'Université du Luxembourg, j'ai l'honneur d'apporter les précisions suivantes.

L'Institut Confucius (IC) auprès de l'Université du Luxembourg a pour mission de promouvoir la langue et la culture chinoises, à travers des activités spécifiques, en particulier au niveau éducatif, culturel, scientifique et économique. Ces activités ciblent les étudiants, mais sont ouvertes à toute personne intéressée au Luxembourg.

La plupart des conférences de l'IC portent sur la langue et la culture chinoises, sur l'histoire et l'actualité de la Chine et ses activités économiques. L'IC propose aussi des cours de calligraphie, de même qu'une série d'activités culturelles telles qu'un festival de cinéma, une course de bateaux-dragons et des cours de taïchi.

Le *Learning Center* de l'Université héberge actuellement un centre de documentation regroupant plus de 5.000 documents en chinois, constituant ainsi la plus vaste source d'information sur la culture chinoise au Luxembourg.

L'IC est aussi le seul centre d'examen habilité au Luxembourg pour le HSK (*Hanyu Shuiping Kaoshi* ou *Chinese Proficiency Test*). Finalement, l'institut est un facilitateur pour les étudiants désireux de poursuivre des études en Chine et pour l'accès à des bourses financées par la *Chinese International Education Fondation*.

En 2020, des changements dans les statuts du *Confucius Institute Headquarters (Hanban)* font en sorte que c'est maintenant la *Chinese International Education Fondation* qui chapeaute l'entente particulière entre l'Université de Fudan et l'Université du Luxembourg. Il s'agit d'une organisation non-gouvernementale. Son bras opérateur pour les cours de langue est le *Center for Language Education and Cooperation (CLEC)*.

Les membres qui siègent actuellement au conseil d'administration de l'IC sont les suivants, en vertu de la composition retenue en 2018, au moment de l'inauguration officielle de l'IC :

- 2 personnes de l'Université du Luxembourg, dont une occupe d'office le rôle de président du conseil :
 - Le recteur Prof. Jens Kreisel (Président)
 - Prof. Adelheid HU
- 2 personnes de l'Université Fudan :
 - M. CHEN Zhimin (Vice-Recteur) : Fudan (Co-Président)
 - Mme LU Li'an
- 1 personne de la Chambre de commerce CHINALUX :
 - M. Jacques BORTUZZO (Vice-Président)
- 1 personne de Luxembourg for Finance :
 - M. Nicolas MACKEL

Les comptes de l'IC sont séparément identifiés dans la comptabilité de l'Université du Luxembourg.

Les contributions des différentes parties sont les suivantes:

- l'Université du Luxembourg fournit les espaces de travail et d'enseignement, emploie et finance le directeur et le secrétaire de l'IC, facilite le transport et le logement des étudiants entrants et des prestataires ;
- l'Université du Luxembourg recueille aussi des frais de quelque 15.000 euros pour les cours offerts;
- l'Université du Luxembourg exerce également un rôle décisionnel sur le programme d'activités à travers le conseil d'administration ;
- la contribution financière de l'Université de Fudan varie d'année en année selon les activités prévues et s'élève à 123.000 euros pour 2023. Cette contribution assure les coûts d'hébergement et d'accueil des enseignants et artistes invités, des événements et activités organisés ;
- l'Université de Fudan fournit le personnel enseignant (au nombre de 5 actuellement) en langues, les intervenants pour les activités culturelles et le matériel didactique et de référence pour les cours et le Centre de documentation.

En ce qui concerne les questions 4 et 5, l'Université du Luxembourg veille, pour tous les cours et activités ayant lieu en son sein, à un contenu scientifiquement correct et neutre. La promotion commerciale, politique ou militaire n'est pas permise. Pour la partie pédagogique, l'IC utilise des outils didactiques choisis et validés par le conseil d'administration de l'institut. En ce qui concerne le rayonnement, l'IC propose des conférences, des forums, ainsi que des ouvrages afin de créer des transversalités et de favoriser les échanges académiques dans divers domaines. Ces projets sont discutés et validés par le conseil d'administration de l'IC et doivent se conformer au cadre académique de l'Université du Luxembourg.

Aucune tentative de prise d'influence n'a pu être identifiée jusqu'à présent sur les campus de l'Université. Dans tous ses partenariats, l'Université est vigilante par rapport à la liberté académique, la rigueur scientifique, un environnement sans discrimination et la neutralité militaire, religieuse ou politique.

Il n'y a pas d'intervention dans aucun des cours offerts dans les différents programmes de l'Université. L'IC se présente, à un même niveau que tous les autres partenaires de l'Université et participe entre autres à des événements publics destinés aux étudiants, tels que les journées portes ouvertes, l'accueil des nouveaux étudiants ou des foires étudiantes.

Si le sujet d'une conférence est en lien avec les activités de l'IC, les organisateurs sont libres de contacter ou de travailler avec l'IC, mais l'IC n'a pas de mandat pour participer à la décision ou à l'exécution d'activités ou d'événements à l'Université.

En ce qui concerne les deux dernières questions, les étudiants inscrits dans une formation officielle à l'Université du Luxembourg peuvent en effet faire valider des crédits ECTS dans le cadre des cours de langue ouverts en option facultative.

C'est donc principalement dans le « complément transcript » (c'est-à-dire tous les cours suivis hors formation principale) que les cours de l'Institut sont placés. Il est cependant possible que des programmes acceptent que les crédits ECTS obtenus dans le cadre d'un cours de langue suivi à l'IC soient reconnus en vue de l'obtention du diplôme, si le cours de langue chinoise en question est cohérent avec le plan d'études du programme concerné.

Les contenus proposés par l'IC sont tout d'abord destinés aux étudiants de l'Université et au grand public. Il n'y a pas de lien direct entre les contenus proposés par l'IC et ceux offerts dans les lycées. Néanmoins, l'IC accompagne les classes sinisantes de l'enseignement secondaire en proposant des examens tels que le HSK (équivalent du TOEFL pour le chinois), des activités culturelles ou encore dernièrement l'organisation d'un *Summer Camp* en Chine en juillet 2023 pour une vingtaine d'élèves de l'Athénée de Luxembourg.

Luxembourg, le 21 août 2023

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

(s.) Claude Meisch